## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Septembre 2018

<u>OBJET</u>: Participation à la mission de Prévention et d'Animation Jeunes - 3ème répartition 2018 - Délégation des Centres Sociaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer dans le cadre du dispositif « Animation Prévention Jeunesse » et au titre de la 3<sup>ième</sup> répartition de l'année 2018, conformément au tableau annexé au rapport et selon les modalités financières de la convention type du 20 décembre 2012, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 180 594 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes y afférent,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 180 594 € au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée